



COSTIC
Comité Scientifique et Technique
des Industries Climatiques

Catalogue **2025**



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE Génie climatique Equipement technique du bâtiment

Chauffage
Électricité - Régulation
Ventilation - Climatisation
Efficacité énergétique
Energies renouvelables

www.costic.com





Production collective d'eau chaude sanitaire et bouclage- Dimensionnement



Objectif

Savoir concevoir et dimensionner les installations collectives d'eau chaude sanitaire pour répondre aux besoins tout en minimisant les risques sanitaires.

Programme

- ✓ Les différents risques sanitaires liés aux installations collectives d'ECS et les principales spécifications réglementaires pour prévenir ces risques :
 - ✓ Légionnelles
 - ✓ Brûlures
- ✓ Les exigences de confort à satisfaire :
 - ✓ Les valeurs de besoins d'ECS en habitat et en tertiaire (guide guides 2016 et 2020)
- ✓ Les systèmes de production d'ECS collectifs et leur dimensionnement :
 - ✓ Description des différents systèmes
 - ✓ Les règles de dimensionnement en habitat du guide de juin 2019
- ✓ La conception et le dimensionnement de la distribution d'ECS :
 - ✓ Le choix des matériaux
 - ✓ La limitation des pertes thermiques
 - ✓ La conception du bouclage



Durée : 3 jours - 21 heures



COURS /
EXERCICE

50%



SATISFACTION

91%

Présentiel



Calendrier

02 au 04 septembre 2025 (COSTIC 78)



Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)



Prix

1090€ (HT)

✓ Les règles de dimensionnement du NF DTU 60.11

✓ Le calcul des pertes de charge et de l'équilibrage

✓ Exercices d'application

Public

Techniciens de bureaux d'études, d'entreprises de génie climatique, chargés de travaux d'entreprises d'exploitation.

Pré-requis

Bonnes connaissances du fonctionnement des équipements du génie climatique.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Guide « Dimensionnement des systèmes de production d'ECS en habitat » (2019) et « la conception des réseaux bouclés d'ECS » (2021). Exercices numériques.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la conception des installations d'eau chaude sanitaire.



Initiation au chauffage- Principe des installations



Objectif

Savoir reconnaître et nommer les composants d'une installation de chauffage central.

Connaître son fonctionnement et acquérir les bases du dimensionnement des équipements.

Programme

- ✓ Energies utilisées en chauffage : combustibles solides, liquides ou gazeux, électricité
- ✓ Etude fonctionnelle et technologique d'une installation de chauffage en individuel, collectif ou tertiaire :
 - ✓ Générateurs (chaudière traditionnelle, à condensation, pompe à chaleur)
 - ✓ Emetteurs (radiateur, plancher-chauffant)
 - ✓ Circuit de distribution (apparent/encastré, monotube/bitube, métal/matériau de synthèse)
 - ✓ Régulation (fonction de l'ambiance ou de l'extérieur)
 - ✓ Accessoires hydrauliques (vanne de réglage, expansion, soupape et circulateur)
- ✓ Notions de déperditions thermiques des bâtiments
- ✓ Critères de choix des équipements et du réseau de distribution
- ✓ Systèmes de production d'eau chaude sanitaire



Durée : 4 jours - 28 heures



COURS /
EXERCICE

70%



SATISFACTION

93%

Présentiel



Calendrier

08 au 11 avril 2025 (COSTIC 78)

21 au 24 octobre 2025 (COSTIC 78)



Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)



Prix

1370€ (HT)

- ✓ Désordres rencontrés dans les installations (corrosion, embouage, entartrage)
 - ✓ Exercices d'application :
 - ✓ Calcul simplifié de déperditions d'une pièce
 - ✓ Estimation de la consommation d'une maison et comparaison des différentes énergies
 - ✓ Choix des équipements : chaudière, radiateurs
 - ✓ Choix des composants : tuyauterie, circulateur, vase d'expansion...
 - ✓ Calcul simplifié d'une puissance de production en eau chaude sanitaire
-

Public

Techniciens d'entreprises de génie climatique, de bureaux d'études, de services de maintenance ou d'exploitation.

Pré-requis

Connaissance générale du bâtiment.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Visite des installations du hall technique.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la connaissance des équipements de chauffage et leur fonctionnement.

C16
DISTANCIEL

Réglementation des chaufferies et des sous-stations



Objectif

Réaliser des chaufferies et des sous-stations conformes à la réglementation ou des mises en sécurité d'installations existantes. Sont traitées les mini-chaufferies et chaufferies jusqu'à 2 MW alimentées au gaz, au fioul ou au bois.

Programme

- ✓ Les textes réglementaires applicables aux sous-stations, mini-chaufferies gaz et chaufferies, y compris les chaufferies ICPE (Installations de combustion classées pour la protection de l'environnement), de 1 à 2 MW
- ✓ Pour les chaufferies ICPE, identification des puissances, des classements et des règles et délais de mise en conformité pour les installations existantes
- ✓ Le local chaufferie et sous-station :
 - ✓ Règles d'implantation
 - ✓ Comportement au feu des parois, accès
 - ✓ Ventilation, sécurité incendie, détection de gaz...
- ✓ L'alimentation en combustible : organes de coupure gaz et passages des conduites...
- ✓ L'alimentation en eau (disconnecteurs)
- ✓ Spécifications des chaufferies bois
- ✓ L'évacuation des fumées :

Durée : 3 jours - 21 heures



COURS



SATISFACTION

100% **87%**

Distanciel

Calendrier

19 au 21 mai 2025 (Sous Microsoft Teams)

Lieu de formation

Sous Microsoft Teams

Prix

960€ (HT)

- ✓ Conduits de fumée et systèmes d'évacuation des produits de combustion (EVAPDC) en chaufferie
 - ✓ Pour les chaufferies ICPE, hauteurs de cheminées et valeurs de rejets imposées
 - ✓ Réhabilitation des conduits existants par tubage ou chemisage
-

Public

Personnel de bureaux d'études. Chargés d'affaires et chargés d'exploitation.

Pré-requis

Connaissances des installations de chauffage.

Moyens pédagogiques

Document de stage.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la connaissance de la réglementation en chaufferie et sous-station.

C18

PRÉSENTIEL

RE 2020- Réglementation environnementale en neuf



Objectif

Connaître et maîtriser les exigences de la réglementation thermique RT 2012. Découvrir les évolutions et nouveautés de la RE 2020 pour optimiser les consommations énergétiques des bâtiments neufs et limiter leur empreinte carbone.

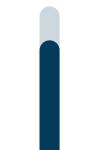
Programme

- ✓ Evolution au fil du temps des différentes réglementations thermiques en construction neuve (habitat et tertiaire), présentation des textes
- ✓ Présentation de la RE 2020 : principe, indicateurs exigences minimales
- ✓ Principales évolutions par rapport à la RT 2012 : sur les indicateurs, sur les exigences
- ✓ Présentation et analyse du nouvel indicateur de confort d'été : définition, application, facteurs d'influence
- ✓ Présentation et analyse du calcul des indicateurs carbone : les différents contributeurs, les bases de données utilisables...
- ✓ Positionnement des différentes solutions de génie climatique
- ✓ Etudes de cas et études de sensibilité

Le contenu est susceptible d'évoluer en fonction de la parution de la RE 2020.

Public

 Durée : 3 jours - 21 heures



COURS /
EXERCICE

80%



SATISFACTION

85%

 Calendrier

[Consultez-nous](#)



Techniciens ou ingénieurs de bureaux d'études, d'entreprises de génie climatique, de services techniques.

Pré-requis

Bases sur le calcul des déperditions et la thermique du bâtiment.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Textes réglementaires de la RT 2012 et de la RE 2020.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la connaissance de la RT 2012 et de la RE 2020.

C20
PRÉSENTIEL

Calcul des installations de chauffage à eau chaude



Objectif

Savoir dimensionner les installations de chauffage central à eau chaude, y compris la production d'eau chaude sanitaire.

Programme

- ✓ Présentation des différents modes de distribution de chauffage à eau chaude (bitube, monotube, pieuvre)
- ✓ Dimensionnement des radiateurs et choix de leur emplacement
- ✓ Méthode de calcul des planchers chauffants
- ✓ Détermination du tracé des tuyauteries
- ✓ Calcul des sections des tuyauteries et des pertes de charge
- ✓ Dimensionnement du générateur et des composants hydrauliques :
 - ✓ Circulateurs
 - ✓ Vannes de régulation
 - ✓ Vases d'expansion
 - ✓ Bouteille de découplage, organes de réglage...
- ✓ Dimensionnement de la production d'eau chaude sanitaire
- ✓ Exercices de calculs sur un exemple de bâtiment

Durée : 4 jours - 28 heures



COURS /
EXERCICE

60%



SATISFACTION

84%

Présentiel

Calendrier

10 au 13 juin 2025 (COSTIC 78)

17 au 20 novembre 2025 (COSTIC 78)

Lieu de formation

COSTIC 78

Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 78 (Les Yvelines)

Prix

1380€ (HT)

Public



Techniciens ou ingénieurs de bureaux d'études, d'entreprises de génie climatique, de services techniques.

Pré-requis

Connaissances des installations de chauffage à eau chaude.

Moyens pédagogiques

Document de stage. Abaques de pertes de charge tubes acier, cuivre et plastique. Fichiers sous "Excel" remis aux participants.

Modalités d'évaluation

QCM portant sur le dimensionnement des composants d'une installation de chauffage, de la production aux émetteurs.



Conception et calcul des installations sanitaires



Objectif

Savoir concevoir et dimensionner les installations d'eau froide, d'eau chaude sanitaire, de bouclage ECS, d'évacuation des eaux usées et de récupération des eaux de pluie.

Programme

- ✓ Les exigences liées aux installations d'eau froide et d'ECS (confort, maîtrise des consommations, prévention des risques sanitaires) et les principaux textes réglementaires
- ✓ Le dimensionnement des réseaux : calcul des diamètres des canalisations d'alimentation d'eau froide et d'ECS, choix des matériaux, conception et calcul du bouclage en ECS
- ✓ La protection contre les retours d'eau : les ensembles de protection contre les retours d'eau et les règles de détermination des dispositifs de protection
- ✓ La production d'ECS : les systèmes de production d'ECS individuels et collectifs et leur dimensionnement
- ✓ Le réseau d'évacuation des eaux usées : le dimensionnement des canalisations d'eaux usées et d'eaux vannes
- ✓ Les systèmes de récupération et d'utilisation des eaux de pluie : réglementation, exemples de schémas de principe et dimensionnement de la cuve de stockage
- ✓ Travaux dirigés : études de cas en maison individuelle, en habitat collectif et en tertiaire



Durée : 4 jours - 28 heures



COURS /
EXERCICE

60%



SATISFACTION

90%



Calendrier

[Consultez-nous](#)

Public

Page 12

Édité le 05/01/2026

Techniciens ou ingénieurs de bureaux d'études, d'entreprises de génie climatique, de services techniques.

Pré-requis

Connaissance générale du bâtiment.

Moyens pédagogiques

Document de stage.

Guide sur le dimensionnement des systèmes de production d'ECS en habitat individuel et collectif.

Guide de conception des réseaux bouclés d'ECS

Modalités d'évaluation

QCM portant sur la conception et le dimensionnement des installations sanitaires.



L'eau chaude sanitaire



Objectif

Appréhender les besoins d'ECS et le dimensionnement de la production collective d'ECS en habitat. Connaître les points clefs de conception d'un réseau bouclé ECS répondant aux exigences de maîtrise des consommations et de prévention des risques sanitaires

Programme

- ✓ Les différentes exigences à satisfaire par les installations d'ECS.
- ✓ Les nouvelles valeurs de besoins en habitat individuel, collectif et en tertiaire :
 - ✓ Données issues de 19000 relevés et 450 télésuivis (guides 2016 et 2020).
- ✓ Les nouvelles règles de dimensionnement des systèmes de production collective en habitat (guide 2019) :
 - ✓ Description des méthodes et exemple pour un ballon échangeur.
- ✓ Quels points clefs vis-à-vis de la prévention du risque lié aux légionnelles ?
 - ✓ Principales exigences.
- ✓ Que faire au niveau de la distribution d'ECS et du bouclage (guide 2021) :
 - ✓ Matériaux, architecture, équipements à prévoir, limitation des pertes thermiques, règles de dimensionnement du bouclage.



Durée : 1 jour - 7 heures



NON ÉVALUÉ



Calendrier

[Consultez-nous](#)

Public

Techniciens et ingénieurs d'entreprises de génie climatique ou
bureaux d'études

Moyens pédagogiques

Exposé s'appuyant sur les travaux de recherche et les guides techniques réalisés par le COSTIC.

Exercice de dimensionnement d'un ballon échangeur en habitat collectif.



Les évolutions réglementaires des chaufferies ICPE nouvellement soumises à la déclaration



Objectif

Accompagner les professionnels dans la connaissance de la réglementation des installations nouvellement classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de puissance thermique nominale comprise entre 1 et 20 MW. Identifier les actions à mettre en place afin de se conformer aux évolutions.

Programme

- ✓ Contexte réglementaire :
- ✓ Nouveaux textes modifiant la rubrique 2910 de la nomenclature ICPE : entrée en vigueur et calendrier d'application
- ✓ Conséquences pour les installations existantes nouvellement inscrites (1 à 2 MW) et celles nouvellement soumises (1 à 20 MW)
- ✓ Principales évolutions : conformité de l'installation, règles de prévention de la pollution atmosphérique, valeurs limites de rejets, contrôles périodiques...
- ✓ Principales contraintes : hauteur des cheminées, règles d'implantation, détection gaz et incendie...
- ✓ Actions à entreprendre pour se conformer aux prescriptions :
 - ✓ Identifier les puissances de l'installation de combustion
 - ✓ Déterminer le classement du site et identifier l'arrêté ministériel applicable à l'installation



Durée : 1 jour - 7 heures



NON ÉVALUÉ



Calendrier

[Consultez-nous](#)

✓ Appliquer les prescriptions fixées (cas du neuf et cas de l'existant)

✓ Anticiper les modifications nécessaires sur l'installation existante (valeurs limites d'émission notamment)

✓ Exemples de cas d'application :

✓ Installation neuve de puissance inférieure à 20 MW, nouvellement soumise à la réglementation ICPE

✓ Installation existante de puissance supérieure à 1 MW, nouvellement inscrite

✓ Installation de puissance supérieure à 1 MW, équipée de générateurs de moins de 1 MW

Public

Maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et entreprises de génie climatique.

Moyens pédagogiques

Exposé s'appuyant sur l'expertise technique du COSTIC.



Bulletin d'inscription

AVANT DE NOUS ADRESSER CE BULLETIN,
il est indispensable de se renseigner par téléphone
sur les disponibilités du stage envisagé et de lire
attentivement nos conditions générales de vente.

ENTREPRISE

Raison sociale*

Représentée par (nom, prénom)*

Adresse*

Adresse de facturation (si différente)

E-mail ou plateforme d'envoi de la facture

Personne procédant à l'inscription (nom, prénom)*

Téléphone*

E-mail*

@

Code NAF

N° de SIRET

Taux TVA

%

FACTURATION PAR ORGANISME FINANCEUR

Passez-vous par un organisme financeur de formation ? Oui Non

S'agit-il d'une prise en charge totale ? Oui Non

Si oui, merci de nous joindre l'accord de prise en charge de votre OPCO pour la facturation de la formation :

Organisme financeur (OPCO, CPF, Pôle Emploi...)

Adresse

E-mail

Téléphone

Personne à contacter (nom, prénom)

Si nous ne recevons pas l'accord de prise en charge avant la formation, la facture sera adressée à l'entreprise et ne pourra faire l'objet d'aucune modification.

FORMATION CHOISIE

Référence⁽¹⁾*

Intitulé de la formation*

Date début de session*

(1) Figurant en haut de chaque formation

PARTICIPANT(S)

Indiquer si les participants sont en situation de handicap en cochant la case à droite.

Mme M. Nom*..... Prénom*..... E-mail*..... @.....

Mme M. Nom Prénom E-mail @.....

Le*: | |

Signature :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

IDENTITÉ DU PRESTATAIRE

COSTIC
Domaine de Saint Paul – 102, route de Limours
78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Siren : 784 638 421
Tél : 01.30.85.20.10
E-mail : formation@cistic.com

Pour toute correspondance comptable :
compta@cistic.com

Directeur général : Serge HAOUIZEE

ARTICLE 1 – Définitions

“Catalogue” désigne le catalogue des stages de formation professionnelle proposés par le COSTIC et qui est diffusé auprès de ses adhérents et du public (version électronique disponible sur le Site Internet). Il est précisé qu'une nouvelle version du Catalogue est éditée par le COSTIC pour chaque année civile (ex : les Stages proposés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont présentés dans le Catalogue 2022). “CGV” désigne les présentes conditions générales de ventes. “Client” désigne l'entreprise ou l'entité qui finance le Stage auquel assiste le Stagiaire et qui est également, selon les cas, l'employeur du Stagiaire. Il est précisé que le terme « Client » n'inclut pas les organismes, tels que les OPCO, qui peuvent être amenés à prendre en charge partiellement ou totalement les frais du Stage à la demande du Client (voir Article 5.2). “Session(s)” désigne, pour chaque Stage, les différentes sessions réalisées par le COSTIC. Il est précisé qu'une Session peut durer plusieurs jours ou plusieurs semaines et être composée de plusieurs séances.

“Site Internet” désigne le site Internet du COSTIC dont l'adresse est www.cistic.com.

“Stage(s)” désigne les stages de formation professionnelle proposés par le COSTIC et figurant dans le Catalogue.

“Stagiaire(s)” désigne les personnes physiques qui choisissent un Stage et participent à une Session mise en place pour ce Stage.

ARTICLE 2 - Champ d'application

Les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues par le COSTIC auprès des Clients, concernant la participation à des Stages proposés par le COSTIC dans son Catalogue. Les CGV figurent dans le Catalogue et sont accessibles à tout moment sur le Site Internet. Elles seront en outre systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande d'un Stage auprès du COSTIC. Les CGV représentent l'intégralité des droits et obligations des parties concernant la vente de Stages. Elles prévalent sur les conditions d'achat ou sur tout autre document du Client sauf acceptation formelle et écrite du COSTIC. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au COSTIC, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le COSTIC se réserve néanmoins le droit de

déroger à certaines clauses des CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente particulières. Le fait que le COSTIC ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des conditions figurant dans les CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

ARTICLE 3 – Inscription : Commande d'un Stage

Le Catalogue précise, pour chaque Stage :
– Les objectifs et contenus du Stage ;
– Les personnes concernées par le Stage ;
– Les Prérequis et moyens pédagogiques ;
– Les périodes proposées pour la tenue des Sessions ;
– Le prix hors taxes de participation d'un Stagiaire à une Session ;
– La durée d'une Session (nombre de jours et nombre d'heures envisagés).

Les inscriptions aux Stages proposés par le COSTIC peuvent être réalisées :

- Par courrier ou mail en utilisant le bulletin d'inscription figurant dans le Catalogue ou disponible en ligne sur le Site Internet (l'ensemble des renseignements à mentionner et des coordonnées nécessaires figurent sur le bulletin d'inscription),
- Par téléphone. Il est précisé que toute inscription effectuée par téléphone devra être confirmée par écrit dans un délai de quarante-huit (48) heures en utilisant le bulletin d'inscription mentionné ci-dessus.

Si un même Client souhaite inscrire plusieurs Stagiaires à un ou plusieurs Stages, il devra être adressé au COSTIC un bulletin d'inscription pour chaque Stagiaire concerné. La signature et l'envoi d'un bulletin d'inscription au COSTIC vaut commande d'un Stage par le Client (la « Commande »). La Commande entraîne pour le Client acceptation des CGV, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat, dans les conditions visées à l'Article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 – Traitement et validation de la Commande

Les Commandes sont traitées par le COSTIC en fonction de l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. S'il n'y a plus de disponibilités pour la ou les Session(s) demandée(s) par le Client pour un Stage donné, le COSTIC s'engage à proposer au Client d'autres Sessions correspondant au Stage demandé, dans la limite de ses possibilités. Le COSTIC établit et adresse au Client pour chaque Commande une convention de formation, conformément aux dispositions du Code du travail.

La convention de formation doit être retournée au COSTIC dûment complétée et signée, accompagnée du règlement du Stage correspondant, conformément aux dispositions de l'Article 5.2 ci-dessous.

La Commande ne devient définitive qu'à réception de la convention de formation et du règlement visés au paragraphe ci-dessus. Le COSTIC adresse au Client en temps utile une convocation précisant le nom du ou des

Stagiaire(s), les dates et horaires de la Session, les coordonnées et le plan d'accès des locaux du COSTIC à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, preuve des prérequis éventuellement exigés et le matériel nécessaire que chaque Stagiaire doit apporter, le cas échéant.

ARTICLE 5 – Tarifs et modalités de paiement

5.1 – Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux figurant dans la version du Catalogue en vigueur à la date de passation de la Commande par le Client. Les tarifs des Stages sont exprimés, dans le Catalogue, en euros et hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les tarifs correspondent aux prix hors taxes de participation d'un Stagiaire à une Session pour un Stage donné et incluent la documentation remise au Stagiaire au format numérique. Les tarifs sont modifiables à tout moment par le COSTIC, étant précisé que les Stages seront facturés sur la base des tarifs affichés dans la version du Catalogue en vigueur à la date de passation de la Commande par le Client.

5.2 – Modalités de paiement

Toutes les Commandes sont facturées et payables en euros uniquement. Le prix est payable comptant en totalité au jour de l'envoi au COSTIC de la convention de formation dûment complétée et signée. Le règlement des Commandes s'effectue par chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France et adressé au COSTIC avec la convention de formation visée à l'Article 4 ci-dessus. Il est précisé que le chèque est remis à l'encaissement dès réception par le COSTIC. Le règlement peut également être effectué par virement bancaire à la demande du Client, auquel cas le COSTIC lui transmettra les informations bancaires nécessaires à la réalisation d'un tel virement. Une facture est établie par le COSTIC et est adressée au Client avec la mention « acquittée » à réception du règlement de la Commande qui accompagne la convention de formation. Le COSTIC ne sera pas tenu de procéder à la fourniture du Stage objet de la Commande tant que le prix du Stage ne lui aura pas été réglé en totalité. Il est précisé que le Client fera son affaire de toute demande de prise en charge totale ou partielle des frais du Stage par des organismes, tels que les OPCO, et transmettra en temps utiles au COSTIC tout document nécessaire à ce titre. Dans l'hypothèse où l'organisme concerné ne prendrait pas en charge la part lui incomtant, tel qu'il l'avait initialement prévu avec le Client, le Client prendra en charge la totalité des frais du Stage.

5.3 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client, et dès le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard, d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal appliqué au montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au COSTIC, sans formalité aucune ni

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE

mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au COSTIC par le Client, sans préjudice de toute autre action que le COSTIC serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

ARTICLE 6 – Annulation / Absence

6.1 – Annulation par le Client / Absence du Stagiaire

Les demandes d'annulation de Stage doivent être formulées par écrit et adressées au COSTIC par courriel ou par courrier. En cas d'annulation parvenant au COSTIC moins de trois (3) semaines avant la date de début de la Session à laquelle le Stagiaire devait assister, le COSTIC se réserve le droit de conserver la totalité du montant payé par le Client au titre du Stage. En cas d'annulation parvenant au COSTIC plus de trois (3) semaines avant la date de début de la Session à laquelle le Stagiaire devait assister, le Client sera remboursé de la totalité du montant du Stage. Les deux paragraphes ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque le Client désigne un remplaçant pour assister à la Session concernée à la place du Stagiaire empêché. Le Client ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement partiel ou total du montant du Stage en cas d'absence injustifiée du Stagiaire le matin du début de la Session ou dans l'hypothèse où le Stagiaire n'assisterait pas à la totalité de la Session.

6.2 – Annulation par le COSTIC

Le COSTIC se réserve la possibilité d'annuler une Session deux (2) semaines avant la date de début de ladite Session si le nombre minimum de six (6) Stagiaires inscrits n'est pas atteint. Un courrier précisant les dates des Sessions de remplacement est adressé au Client par le COSTIC. L'inscription pourra par conséquent être maintenue pour une date ultérieure. Dans le cas où le Stagiaire ne pourrait assister aux Sessions de remplacement prévues par le COSTIC, le Client pourra se faire rembourser l'intégralité de la somme qu'il a d'ores et déjà payée dans la mesure où le Client aura fait connaître l'impossibilité du Stagiaire de participer à la Session de remplacement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception dudit courrier.

ARTICLE 7 – Règlement intérieur

Les Stagiaires s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline présentées dans le règlement intérieur du COSTIC, affiché dans chaque salle de formation.

ARTICLE 8 - Informatiques et Libertés / Données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à

la libre circulation de ces données (RGPD), les informations personnelles collectées sont utilisées par le COSTIC uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à l'inscription du stagiaire, au contrôle qualité, à l'envoi de newsletters et messages promotionnels et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers sauf dans le cas d'un stage organisé par un partenaire. Le COSTIC les conserve pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre et au suivi des actions de formation des clients et des stagiaires et adopte les mesures de sécurité adéquates à une telle conservation. Chaque client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, contacter notre délégué à la protection des données (DPD) par voie électronique : rgpd@costic.com ou par courrier à COSTIC, DPD, Domaine de Saint-Paul, 102 Route de Limours, 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE.

ARTICLE 9 – Documents de Stage / Droits de propriété intellectuelle

Les documents remis au Stagiaire, ou mis à disposition du stagiaire sur tout support électronique pendant la Session, constituent un support technique au Stage. Leur diffusion ou leur reproduction en dehors du Stage est formellement interdite, à l'exception du Support annoté personnel à chaque stagiaire envoyé électroniquement à l'issue de la Session. De façon générale, le COSTIC reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les documents remis au Stagiaire, ou mis à disposition du stagiaire sur tout support électronique pendant la Session, les supports écrits utilisés pendant le Stage, les études, dessins, modèles, prototypes, documents, etc., réalisés en vue de la fourniture des Stages. Le Client et les Stagiaires s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation des dits documents, supports écrits, études, dessins, modèles, prototypes, etc. Tout enregistrement sur un support vidéo et/ou audio et/ou photographique personnel est interdit, sauf autorisation préalable expresse écrite du responsable de la formation du COSTIC.

ARTICLE 10 – Attestation de présence

L'attestation de présence du Stagiaire et la feuille d'émergence sont adressées au Client en fin de Stage.

ARTICLE 11 - Droit applicable – Litiges

Les CGV et tous les rapports entre le COSTIC et les Stagiaires sont soumis au droit français. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.